



République Française

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

ID : 034-213402670-20200228-D_2020_010-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 28 février 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 24 février 2020

Le vingt-huit février deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDE, Frédéric NADAL, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laeticia GIL, Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Christine PORCHEZ (pouvoir à Olivia GHIBAUDE), Sabine THOMAS (pouvoir à Sandrine BRUSQUE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Philippe SUPERSAC)

Absents excusés : Guilhem DURAND

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

AMENAGEMENT/REQUALIFICATION ENTREE ROUTE D'ANIANE : DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE POUR DEUX ARRÊTS DE BUS

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane, il est possible de solliciter des subventions pour la mise en conformité des arrêts de bus auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Un devis a été établi et s'élève à un montant de 20 020 € H.T soit 24 024 euros TTC. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour solliciter des aides financières pour la mise en conformité PMR des deux arrêts-bus.

CONSIDERANT que ce projet est éligible au titre de la mise en accessibilité des arrêts de bus,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget estimatif de mise en conformité de 2 arrêts de bus sur la Route d'Aniane pour un montant prévisionnel de travaux qui s'élève à 20 020 € H.T. :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la mise en accessibilité des arrêts de bus auprès des services de la Région et du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette délibération ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/03/2020
Affichage / Publication le 03/03/2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/03/2020

Signé : Le Maire